# 30e

# Prix de la Gravure et de l'Image imprimée



3. Histoire	9. Exposition
4. Planning	10. Reproduction
5. Admission	11. Vente
6. Œuvres	12. Inscription
8. Jury	13. Contact

Le Prix de la Gravure et de l'Image imprimée est organisé
depuis 1989 grâce au soutien du Ministère de la Culture de la
Fédération Wallonie-Bruxelles – service des Arts plastiques.
Il est destiné à encourager la pratique de l'estampe et de l'art
imprimé en Fédération Wallonie-Bruxelles et à offrir une réelle
visibilité aux artistes praticiens de cette discipline. Toutes
les techniques traditionnelles d'impression ainsi que celles
faisant appel aux nouvelles technologies sont acceptées.
Chaque année, un pré-jury effectue une sélection des œuvres
présentées dans l'exposition. Ensuite, un jury externe com-
posé de personnalités reconnues du secteur se réunit pour
l'attribution du prix de 2500 €. À titre exceptionnel, des
mentions d'honneur peuvent également être décernées.

# Pour être admis au Prix de le Gravure vous devez remplir 2 conditions :

### Âge

Avoir entre 25 et 45 ans compris à la date du 22 novembre 2021.

### Géographie

Être né en Fédération Wallonie-Bruxelles **ou** y vivre depuis plus d'un an.

Les collectifs sont admis si tous les membres entrent dans la tranche d'âge et qu'au moins un membre est lié au territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Réglemen-

### Un artiste peut soumettre jusqu'à 5 œuvres.

Pour être acceptées les œuvres doivent:

#### . Avoir été imprimées.

Toutes les techniques d'impression traditionnelles ainsi que celles faisant appel aux nouvelles technologies sont admises. La forme artistique des œuvres est libre (estampe, livre, collage, installation...).

- 2. Avoir été créées dans les trois années précédant le Prix.
- 3. **Être accompagnées de leur système d'accrochage.**Elles peuvent être encadrées ou non mais le musée ne réalise pas d'encadrements pour l'exposition.
- 4. Porter une identification détaillée

(ex.: une étiquette au dos du cadre).

Il faut y retrouver le titre, la ou les techniques d'impression, l'année de création, les dimensions ainsi que le prix de celles-ci. Si une œuvre présentée au concours est «un ensemble» il peut y avoir un seul titre commun à tous les éléments de la série. Les œuvres qui n'auront pas été identifiées seront refusées.

- 5. **Être déposées entre le 29 novembre et le 5 décembre 2021** inclus au musée, de 10h à 17h, accompagnées des éléments suivants:
  - → une note d'intention globale ou par œuvre
  - → votre curriculum vitae
  - → d'éventuelles indications de montage

En cas d'installation particulière, l'artiste fournira des indications de montage écrites afin d'ôter toute ambiguïté sur le sens d'accrochage ou l'ordre numérique des éléments d'une même œuvre. Le musée se dégage de toute responsabilité si la procédure de présentation n'est pas efficace et occasionne une erreur dans l'accrochage.

Si l'installation de vos créations requiert votre intervention, l'équipe de montage vous contactera afin de réaliser vous-même l'accrochage de votre/vos pièce(s).

Un constat d'état précis peut être établi lors du dépôt si les œuvres semblent trop fragiles, pas assez protégées ou en mauvais état. Il est à noter que si les œuvres ou l'installation sont composées d'éléments susceptibles d'être emportés ou dégradés par les visiteurs, celles-ci seront présentées aux frais, risques et périls des candidats. Il revient aux artistes de prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs œuvres, particulièrement si elles n'ont pas d'encadrements, de vitres, etc.

Nous vous recommandons d'annoncer votre venue pour le dépôt au moins 72h à l'avance pour faciliter l'organisation. En cas d'affluence, nous privilégierons les artistes qui auront pris rendez-vous.

Reprise des œuvres
Si aucune œuvre n'a été retenue par le pré-jury, la reprise
se fera <b>du jeudi 9 au mardi 14 décembre 2021</b> de 10h à 17h <u>exclusivement</u> sur rendez-vous.
Si vos œuvres sont exposées, la reprise se fera en <b>mars 2022</b> .
Une période précise sera communiquée après l'inauguration de l'exposition.
Si une partie de vos œuvres est exposée, il faudra toutefois
attendre <b>mars 2022</b> pour récupérer la totalité de votre dépôt. Les œuvres qui ne seront pas exposées seront entreposées dans nos locaux pour toute la durée de l'exposition.
Les artistes s'engagent à s'assurer de la reprise de leurs œuvres. Le Centre de la Gravure se dégage de toute res- ponsabilité pour les œuvres non reprises par les artistes
dans les délais fixés par le règlement, elles ne seront pas conservées par le musée, ne seront pas retournées par le musée aux artistes via courrier postal ou toute autre voie.

Pré-jury
Un pré-jury se réunira le <b>8 décembre 2021</b> et sélectionnera
les œuvres présentées durant l'exposition. Selon la scéno-
graphie et l'espace disponible, le pré-jury est susceptible de
ne sélectionner qu'une partie des œuvres soumises et/ou
de les répartir dans la salle d'exposition. Bien entendu, le jury
aura accès à tout c <mark>e que vou</mark> s nous au <mark>rez soumis</mark> (œuvres,
notes d'intention, curriculum vitae). En fin de journée, vous
recevrez un mail annonçant les résultats.
Jury
Un jury international visitera l'exposition du prix de la gravure
le matin du <b>17 décembre 2021</b> . En après-midi, des délibéra-
tions auront lieu afin de désigner le lauréat et les éventuelles mentions d'honneur. À partir de 16h, l'exposition devient
accessible pour les artistes exposés. Au soir, la remise du
prix se tiendra à 19h au musée lors d'un vernissage public.
print de tierra a made lere a arrivermodage public.

## L'exposition du Prix de la Gravure se tiendra du 17 décembre 2021 au 27 février 2022.

Si un artiste est sélectionné par le pré-jury pour l'exposition du Prix, ses œuvres exposées et entreposées seront assurées par le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée pendant toute la durée de l'exposition.

Toute dégradation sur une œuvre dont l'installation est composée d'éléments susceptibles d'être emportés ou endommagés durant l'exposition ne sera pas couverte par l'assurance du musée, aux risques et périls de son concepteur.

En vous inscrivant, vous autorisez le Centre de la Gravure
et de l'Image imprimée de la Fédération Wallonie-Bruxelles
à exploiter, aux modalités ci-après, les droits patrimoniaux
sur les œuvres que vous présentez dans le cadre du Prix de
la Gravure 30° édition. Cette autorisation d'exploitation in-
tervient à <mark>titre gratu</mark> it, pour to <mark>ute la duré</mark> e du droit <mark>d'auteur à</mark>
compter de la date de l'inscription. L'exploitation de ces droits
comprend toute reproduction et communication publique
relative aux œuvres sélectionnées pour toute publication à
caractère promotionnel réalisée dans le cadre du concours
ou de manifestations organisées par le Centre de la Gravure
(affiches, catalogues, dépliants, publications sur les réseaux
sociaux, cartons d'invitation, article sur notre site web, etc.).
Dans une démarche d'archivage, l'exploitation comprend
également les reproductions n <mark>umériques</mark> présentes sur notre
site <u>www.centredelagravure.be</u> . En aucun cas, les œuvres
ne seront reproduites à des fins commerciales sans accord
préalable. Le Centre de la Gravure peut procéder à des
adaptations de l'œuvre dans le seul et unique but de répondre
à des contraintes techniques permettant de préserver une
reproduction fidèle de l'œuvre au niveau visuel.

Pendant toute la durée de l'exposition, les artistes sélectionnés par le pré-jury peuvent, s'ils le souhaitent, déposer à la vente des œuvres au comptoir des éditions / art shop du musée.
En cas de vente, une commission de 20 % sera laissée au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée.
Elise Debast - Responsable des ventes +32 (0) 64 27 87 27 ed@centredelagravure.be

# Pour faciliter la gestion du prix, les inscriptions se font exclusivement en ligne.

#### 1. Formulaire ARTISTE

Il fait office de pré-inscription et nous permet d'assurer le suivi de votre participation.

aller au formulaire →

### 2. Formulaire ŒUVRES

Il complète le premier, valide officiellement votre inscription et nous permet de créer facilement les cartels.

aller au formulaire →

Ces formulaires d'inscription en ligne doivent être complétés et envoyés **avant le lundi 22 novembre 2021** à **23h59**.

## Nous nous réjouissons déjà de recevoir vos candidatures.

#### Contact

Le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Fédération Wallonie-Bruxelles +32 (0) 64 27 87 27 10 rue des Amours 7100 La Louvière

François Bertieaux +32 (0) 64 27 87 25 fb@centredelagravure.be Julie Scouflaire +32 (0) 64 27 87 22 js@centredelagravure.be